

**Conseil académique
Séance du 11 avril 2024**

ACTE ADMINISTRATIF 01/2024	Projet de rapprochement ENSASE-UJM
-------------------------------	------------------------------------

Vu les articles L712-4 à L712-6 modifiés du Code de l'Éducation

Vu l'article L712-6-1 modifié du Code de l'Éducation

Vu l'ordonnance n°2018 -1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche

Le Conseil Académique a été consulté sur le projet d'intégration de l'ENSASE sous forme d'établissement composante de l'Université Jean Monnet et la transformation de l'UJM en Etablissement Public Expérimental

A Saint Etienne le 11 avril 2024
Le Président du Conseil Académique,
Le Président de l'Université


Florent PIGEON

Membres présents	32
Membres représentés	12
Membres votants	44

POUR : 42

CONTRE : 0

ABST : 2